

Règlement de sélection de la Ligue de Voile du Grand Est Championnats de France Minimes, Minimes Flottes Collectives et Espoirs 2025

1. Généralités

Ce document a pour but de fixer les modalités de sélection aux Championnats de France 2025, pour les jeunes Minimes, Cadets et Juniors (Espoirs) licenciés en 2025 dans un club de la Ligue du Grand-Est. Il précise les règles de sélection aux épreuves des Championnats de France Minimes et Espoirs 2025, pour les dériveurs (OPTI, ILCA 4, ILCA 6, ILCA 7), Windsurfs (Fire Race), Racebord (Techno 293 et 293+), Windfoil et Flotte Collective.

2. Cadre des sélections : Championnats de France et âges concernés

- Championnats de France Minimes

SERIES	Agés	Places maximum
Optimist Filles / Garçons	12/14 ans	90
Techno 293 6.8 OD Filles / Garçons	12/14 ans	60
O'pen Skiff Filles et Garçons	12/14 ans	60

- Championnat de France Espoirs Solitaires Doubles Équipages

SERIES	Agés	Places maximum
ILCA 7 Garçons	15/20 ans	70
ILCA 6 Garçons	15/18 ans	70
ILCA 6 Filles	15/20 ans	70
ILCA 4 Filles / Garçons	13/16 ans	
FlottePartagée Habitable Open	14/25 ans	

- Championnats de France Espoirs glisse windsurf

Windfoil		
SERIES	Agés	Places maximum
WindfoilEspoirs Filles U17	14/16 ans	60
WindfoilEspoirs Filles U19	16/18 ans	60
WindfoilEspoirs Garçons U17	14/16 ans	60
WindfoilEspoirs Garçons U19	16/18 ans	60
Raceboard		

Techno 293 7.8 OD Filles / Garçons	14/16 ans	60
------------------------------------	-----------	----

Techno 293 + Espoirs Filles / Garçons	15/25 ans	60
---------------------------------------	--------------	----

- **Championnat de France Minimes et espoirs extrême glisse**

Fire Race 120 Minimes Filles / Minimes Garçons	12/14 ans	80
Fire Race 120 Espoirs Garçons	14/16 ans	80

Pour toutes les séries : le matériel doit être conforme à la dernière jauge en cours.

3. Processus d'attribution des places

- La Ligue transmet à la FFVoile le nombre de places souhaitées par titre le **10 décembre 2024**
- Une première attribution de places par la FFVoile est transmise à la Ligue pour le **20 décembre 2024**
- La Ligue transmet à la FFVoile le nombre de places souhaitées en plus ou en moins pour le **30 avril 2025**
- L'attribution définitive des places par la FFVoile est transmise à la Ligue pour le **15 mai 2025**

4. Modalités de sélection

Les sélections se feront par titre ouvert par la FFVoile et conformément au règlement fédéral de la FFVoile, qui prévoit des attributions de places par Ligue, basées sur les souhaits exprimés par les Ligues elles-mêmes. Pour 2024, les règlements en vigueur de la FFVoile sont consultables en ligne sur le lien suivant :

- **Règlement des Championnats de France Jeunes 2025**
<https://umbraco.ffvoile.fr/championnats-de-france-jeunes/>
- **Ainsi que sur le site internet de la Ligue de Voile du Grand Est**
<https://www.voile-grandest.fr/b/competition>

4.1 Obligations administratives

Pour pouvoir prétendre à participer aux épreuves de sélection sur le support qu'il pratique à l'année, le candidat devra obligatoirement :

- Être licencié FFVoile 2025 mention « **compétition** » dans un Club de la Ligue de Voile du Grand Est,
- Renvoyer au Président de la Ligue de Voile du Grand Est, ainsi qu'à la commission sportive Voile Légère le contrat coureur joint en annexe **avant le 1^{er} mars 2025**. Passé cette date, les coureurs n'ayant pas envoyé leur contrat ne pourront pas prétendre à des sélections,
- Confirmer par écrit : e-mail contact@voile-grandest.fr, copie à : monique.hoffart@voile-grandest.fr **au plus tard le 15 avril 2025**, son intention de maintenir sa candidature à la sélection.

4.2 Niveau sportif

Le candidat devra également être en capacité d'attester d'un parcours sportif préparatoire à ces compétitions : Entraînements et stages de perfectionnement proposés par les Clubs, ou les CDV.

Pour toutes les séries, il devra s'être confronté, au moins sur une régates, à des coureurs d'autres Ligues (IL ou N).

Par ailleurs, en cohérence avec les recommandations fédérales, le candidat devra, pour les séries de formation et de transition (voir les types de séries en annexe du Règlement des Championnats de France Jeunes 2025) :

- Avoir participé dans la période de sélection à un minimum de 3 régates de grade 5A et 1 régates de grade 4,
- Avoir participé à 1 régates 5A dans la nouvelle série si changement de série (dans l'année du Championnat),
- Avoir participé à 1 régates en mer,
- **Avoir terminé dans 75 % d'une régates de grade 4.**

Pour les séries d'accès, le candidat devra :

- En plus des précédents critères, avoir participé à une régates nationale de référence.

4.3 Participation aux épreuves de sélection

Pour prétendre à une sélection, le candidat doit avoir participé aux épreuves inscrites au calendrier de sélection précisé à l'article 7 du présent règlement et selon les principes définis à l'art. 4.2. De manière spécifique :

Pour 6 épreuves de la sélection courues, possibilité d'en retirer 2

Pour 4 à 5 épreuves de la sélection courues, possibilité d'en retirer 1 à revoir selon le calendrier

4.4 Conditions de validité d'une épreuve sélective

Dans le cas d'une régates non courue, le comité de sélection se donne le droit de prendre en compte l'inscription des coureurs comme preuve de participation à cette épreuve sélective.

4.5 Autres modalités d'accès

Pour les autres séries des Championnats de France qui ne font pas l'objet d'épreuves de sélection dans le présent règlement ou pour lesquelles la Ligue n'a pas demandé de quotas, la possibilité est ouverte pour les coureurs souhaitant participer aux Championnats de France, de solliciter auprès du Président de Ligue, **avant le 15 avril 2025**, une place au titre de la dynamique des Ligues. Cette demande devra être étayée des résultats obtenus, des motivations des demandeurs et obligatoirement complétée d'un avis technique circonstancié d'un entraîneur (ou de toute autre personne ayant compétence et autorité pour formuler cet avis) et en référence des conditions décrites à l'art. 4.2 :

- Avoir participé dans la période de sélection à un minimum de 3 régates de grade 5A et 1 régates de grade 4,
- Avoir participé à 1 régates 5A dans la nouvelle série si changement de série (dans l'année du Championnat),
- Avoir participé à 1 régates en mer,
- Avoir terminé dans 75 % d'une régates de grade 4.

4.5 Comité de sélection de la Ligue

Un comité de sélection de la Ligue sera institué pour statuer sur la liste des candidats aux sélections. Il aura compétence pour émettre un avis sur la liste définitive des sélectionnés qui sera transmise à la FFVoile.

Au-delà de la place sur le circuit de sélection, le niveau réel, notamment par rapport à la navigation en mer, l'implication du coureur, son comportement, sera pris en compte pour valider une sélection. Le parcours sportif et la motivation seront pris en compte et examinés avec la plus grande attention pour valider la sélection définitive de chaque coureur.

Le comité de sélection de la Ligue se réserve la possibilité de ne pas présenter de sélection dans une série, même en cas de quotas disponibles, si le niveau du (ou des) candidat(s) les mieux classés, leur motivation ou leur préparation sont jugés insuffisants.

Ce comité de sélection sera composé :

- Du Président de la Ligue ou de son représentant,
- Des membres de la Commission Voile Légère incluant les responsables des Comités Dériveurs et Windsurf,
- Des représentants des classes concernées invités à titre consultatif,
- Des entraîneurs concernés invités à titre consultatif.

Il se réunira, de manière présentielle ou par tous autres moyens de conférence téléphonique ou visio-conférence à l'issue de la période de sélection prévue entre le **1^{er} janvier 2025 et 9 juin 2025**

La liste définitive des sélectionnés sera transmise par la Ligue à la FFVoile au plus tard :

- le mardi suivant le 2eme Week-end de Juin pour le Championnat de France Minimes
- le mardi suivant le troisième week-end de juin pour le Championnat de France Espoirs. *Copie du règlement FFV*

La liste des sélectionnés de tous les autres Championnats de France Jeunes doit être adressée à la FFVoile dans les meilleurs délais après la fin de la période de sélection et au plus tard 1 mois avant la date du début de la compétition

Pour les sélectionnés aux Championnats de France, il appartiendra à chaque coureur (et/ou à ses parents) de veiller à retourner les dossiers d'inscription sur le site de la FFVoile ou auprès de l'organisateur des Championnats comme requis par la FFVoile. La Ligue ne pourrait être tenue pour responsable des manquements à ces procédures.

5. Classement

Le classement sera déterminé en additionnant les points à minima, obtenus par chaque coureur lors des épreuves sélectives, (1^{er} : 1 point, 2^{ème} : 2 ...) **avec re-calcul des points des coureurs Grand Est déclarés candidats aux sélections uniquement et par série concernées dans le cas de régates en IND**. Les coureurs licenciés des autres Ligues participant aux épreuves ne seront pas inclus dans ce classement, ni le calcul des points associés.

5.1 Calcul des points

- Les coureurs présents sur zone, mais ayant fait l'objet d'une exclusion de l'épreuve consécutive à une infraction aux RCV de leur part seront exclus des sélections.
- Les coureurs présents sur l'épreuve mais n'ayant pu courir pour des raisons indépendantes de leur volonté, se verront attribuer un nombre de points **égal au nombre de coureurs candidats à la sélection et inscrits à l'épreuve +1**.
- Les coureurs absents sur l'épreuve se verront attribuer un nombre de points **égal au nombre de coureurs candidats à la sélection +1**.

Si l'absence d'un candidat est justifiée par sa participation à une épreuve de grade supérieur dans la même série, et selon une décision prise par le comité de sélection, il pourra se voir attribuer les points correspondant à la moyenne des autres épreuves de sélection.

5.2 En cas d'égalité de points

En cas d'égalité de points à l'issue de la série des épreuves sélectives aux Championnats de France 2024, les concurrents seront départagés selon les modalités du chapitre A8 des RCV (A8.1 puis A8.2 - meilleur score dans la série). Si des égalités persistent (absence à des épreuves sélectives...), seules les régates dont les ex-æquo ont participé ensemble, seront prises en compte pour départager les ex-æquo.

Si les coureurs ex-æquo n'ont pas réalisé de régates sélectives ensemble, alors sera pris en compte le classement national de Classe FFVoile de l'année en cours pour les départager.

5.3 Au cas où aucune des régates sélectives n'a été validée

Si aucune régate de sélection ne peut être validée, le classement national de classe FFVoile de l'année en cours sera pris en compte. Le comité de sélection établira la sélection.

6 Suivi sportif des coureurs

Un suivi sportif des coureurs participant aux différents Championnats de France sera proposé par la Ligue en collaboration et mutualisation avec les clubs et les Ligues associées, sur les Championnats ci-dessous :

- Championnat de France Minimes du 5 au 12 juillet 2025 organisé par « Normandie » à Cherbourg.
- Championnat de France Espoirs Doubles Équipages du 21 au 30 août 2025 organisé par le CV Martigues

-
- Championnat de France Jeunes Extrême Glisse Slalom du 27 octobre au 2er novembre 2024 organisé dans les Haut de France
 - Championnat de France Jeunes Espoirs et Raceboard du 18 août au 23 août 2025 organisé par le CDV du Morbihan à l'ENVSN.

L'encadrement sportif des coureurs sera assuré par des entraîneurs, proposés au Président de Ligue **par la Commission Sportive Voile Légère, sur la base d'une lettre de mission** qui précisera, une fois validées par le Conseil d'Administration de la Ligue, les conditions de remboursement des frais de déplacements, des frais techniques et d'hébergement et les moyens matériels affectés.

Le fait d'avoir sélectionné des jeunes sur des Championnats n'entraîne pas nécessairement la présence d'entraîneurs missionnés. Cela est fonction du nombre de sélectionnés, des catégories et séries présentes.
La prise en charge des jeunes pourra être alors effectuée, dans le cadre d'une mutualisation, par des entraîneurs d'autres ligues.

7 Liste des épreuves de sélection saison 2024

Dates	Organisateur / Lieu	Intitulé / Grade
OPTIMISTS		
30 mars 2025	ACAL / PLOBSHEIM	Primavera 5A
6 avril 2025	CV MULHOUSE / REININGE	Régate Régionale CVM CUP - 5 A
12-17 avril 2025	CV MARTIGUES	Coupe Internationale de Printemps - 4 (mer)
3-4 mai 2025	LIGUE GE / MADINE (*)	Championnat de Ligue - 5A
1 juin 2025	SNBM	Coupe de la Ville de Guénange - 5 A
ILCA		
15-16 mars 2025	ASSO Voile Ailette /Aisne	Régate Interligue Manche Est 2 5A
12-13 avril 2025	ASPTT/La Rochelle	Régate sélective ILCA n°2 (mer) congers de printemps
13-18 avril 2025	ASG /Port Grimaud	Les Prairies de la mer 5A (mer)
3-4 mai 2025	LIGUE GE / MADINE (*)	Championnat de Ligue - 5A
17-18 mai 2025	ASPTT /FORÊT D'ORIENT	Coupe de la Forêt d'Orient 5 A
1 juin 2025	SNBM	Coupe de la Ville de Guénange - 5 A
14-15 juin 2025	ASG	(hors dates de sélection en spart) et en cours de validation
OPEN SKIFF		
28-29 septembre 2024	LAC DES SETTONS	Open skiff tour 5A
17 mars 2025	CN VIRY CHATILLON	Régate sélective OB 5A
19-21 avril 2025	SRV ANNECY	Open skiff tour 4 5A
3-4 mai 2025	LIGUE GE / MADINE (*)	Championnat de Ligue - 5A
1 juin 2025	SNBM	Coupe de la Ville de Guénange - 5 A
TECHNO 293 / TECHNO 293+		
13-18 avril 2025	ASG/ PORT GRIMAUD	Prairies de la mer /5A (mer)
3-4 mai 2025	LIGUE GE / MADINE (*)	Championnat de Ligue - 5A
8-11 mai 2025	ASG VOILE / FORET D'ORIENT	National de Printemps Techno 293 -4
8 juin 2025	ASG VOILE/GERARDMER	Régate des partenaires 5A
EXTREME GLISSE WINDFOIL		
22-23 février 2025	ASNQuiberon	Championnat de Bretagne 5A
17-21 avril 2025	Aloha Attitude /Brest	National de printemps windfoil -4
30 mars-1er avril 2025	Lorient	Régate interligue Ouest-4

(*) épreuve obligatoire.